



# **Fonds Energie Solaire et de Cuisson (FESEC)**

## **Manuel des Subventions de Démarrage et de Croissance**

### **Annexe D-1 Montants des subventions SHR**

**Bujumbura, Burundi  
Juin 2023**

## PILIER 1 SOLAIRE HORS RESEAU (SHR)

### SUBVENTION DE DEMARRAGE

- Cofinancement de l'achat de stock pour les premiers produits (un montant maximum de USD 50 000 financé par le FESEC avec un minimum en nombre de produits à 500 unités et la subvention jusqu'à 100% du prix FAB dans les limites du montant maximum). Cela facilitera l'achat des produits. Cependant, le mix de produits à commander relève de la prérogative de l'entreprise privée.
- Paiement direct aux fournisseurs en devises pour l'achat des produits avec un plafond de USD 50 000 par entreprise.
- Introduction d'un délai limité pour vendre le stock cofinancé. Cela devrait activer les mécanismes du marché et permettre aux bénéficiaires d'identifier le prix du marché qui garantit le niveau de ventes requis.
- Jusqu'à 90% de cofinancement avec un montant maximum de BIF 200 millions pour les activités autres que l'acquisition de stock.
  - o Etablissement du réseau de distribution,
  - o Marketing et communication,
  - o Formation des agents de vente et le personnel des bénéficiaires,
  - o Mise en place des instruments de sauvegardes environnementales et sociales prescrits,
  - o Promotion de l'entrepreneuriat féminin et de l'égalité des sexes,
  - o Logiciel/Système de suivi informatique, etc.

### SUBVENTION DE CROISSANCE

- Cofinancement de l'achat de stock avec une possibilité de baisse du montant subventionné progressive. Les frais de dédouanement et les taxes d'importation, payable en BIF, seront à la charge du bénéficiaire. Premier approvisionnement sous le guichet de croissance subventionné à maximum de USD 150 000 avec un minimum de produits commandés de 2 000 unités. La subvention pourra couvrir jusqu'à 100% du prix CAF.
- Paiement direct aux fournisseurs en devise pour le % subventionné de l'achat de stock et l'acquisition des logiciels.

Nombre minimum de produits commandés estimé	% de subvention du prix CAF	Montant maximum de la subvention, USD	% de l'approvisionnement précédent vendu	Délai maximum en mois
2 000 – 5 000	100%	150 000	50%	12

- La durée limitée pour vente des produits cofinancés avec la subvention de croissance vise à encourager les entreprises à garder les prix de ventes au niveau adéquat pour assurer le volume nécessaires pour se qualifier au programme FBR.
- Jusqu'à 75% de cofinancement avec un montant maximum de BIF 300 millions pour les activités autres que l'acquisition de stock.
  - o Développement du réseau de distribution.
  - o Marketing et communication.
  - o Formation des agents de vente et du personnel de l'entreprise bénéficiaire.
  - o Mise en place des instruments de sauvegardes environnementales et sociales prescrits,
  - o Promotion de l'entrepreneuriat féminin et de l'égalité des sexes,
  - o Logiciel/ système du suivi informatique, etc.